



CETTE AFFAIRE EST SI COMPLIQUÉE QUE VOUS POUVEZ VOUS RÉFÉRIER À L'INTERVIEW DE PIERRE ÉTAIX PAR STÉPHANE BOY DANS LE NUMÉRO 814 DE « CHARLIE »

Carte postale de Pierre Étaix



Dans le différend juridique opposant Pierre Étaix et son scénariste, Jean-Claude Carrière, à la société Gavroche (qui détient les droits d'auteur à titre exclusif et pour le monde entier de leurs films), la justice a tranché¹. Contre les droits du créateur et en faveur de celui qui refuse toute initiative pour faire vivre son travail. Mauvaise nouvelle pour le génial auteur de Yoyo, qui nous envoie ce petit mot triste qui déprimera tous les cinéphiles :

« La décision de la justice est tombée : mes films ne peuvent être ni restaurés, ni exploités, alors que des milliers de personnes veulent les voir et que la fondation Thomson veut tous les restaurer pour sauver ce que tout le monde considère, même Madame la juge, comme faisant partie du patrimoine national. Et moi, à 80 ans, je reste là, impuissant et dépouillé de mon travail, de mon œuvre, face à des problèmes de survie artistique et matérielle. »

S. B.

1. Voir Charlie nos 814 (23 janvier 2008) et 849 (24 septembre 2008).

